



Procédure de report exceptionnel de match

Championnats D5 Seniors M / D2 Seniors F / Foot à 8 F / D4 Vétérans

Préambule :

*La commission sportive met à votre disposition un formulaire de report exceptionnel d'une journée de championnat en D5 M, D2 F, **Foot à 8 F** et D4 Vétérans.*

Il n'y a aucune obligation pour le club sollicité de donner une réponse positive au club demandeur s'il n'est pas sûr et certain qu'à la première date disponible, il disposera de son effectif.

Sans l'accord du club adverse, c'est match à jouer à la date ou forfait pour le club demandeur.

Règles d'application :

La date limite pour la demande et l'acceptation de l'équipe adverse sera **le samedi 18h00** précédant la rencontre initiale du calendrier.

La date du report sera toujours la première date disponible et fixée par la commission.

Une équipe ne pourra jamais avoir plus de 2 matchs en report.

Une équipe ne pourra donc pas demander ou accepter un report si elle a déjà 2 matchs en report sous peine de forfait.

Il n'y aura pas de nombre limité de report sur une saison.

Avant les 2 dernières journées de championnat, toutes les équipes devront être à jour dans leur calendrier.

Les 2 derniers matchs de championnat ne pourront pas être reportés.

La commission sera avisée par mail de la demande de report, validée entre les clubs demandeurs et sollicités.

Un match reporté par une équipe ne pourra pas avoir une seconde demande de report par cette même équipe : forfait pour le demandeur.

Procédure :

Il faut d'abord avoir l'accord du club adverse par téléphone pour lancer la demande.

Les échanges devront se faire par les boîtes mails officielles des 2 clubs.

Tout se fait par échange de mail entre les 2 clubs avec envoi du formulaire par le demandeur au club sollicité.

Puis retour par mail du club sollicité vers le club demandeur avec décision.

Enfin dernière étape, le club demandeur enverra au district – service compétition seniors et vétérans (à l'adresse mail suivante : aribrault@foot49.fff.fr) le formulaire dûment complété avec copie au club adverse.

Le non-respect de la procédure entrainera le match perdu par forfait aux 2 équipes !

Formulaire :

Le formulaire se trouve sur le site du district : [lien](#)

Rappel des règlements des compétitions :

Les équipes devront être vigilantes avec l'article 167-2 des règlements généraux sur la composition des équipes, lors du report de la rencontre.

Une équipe qui fait forfait contre un adversaire au match aller et au match retour est déclarée « forfait général » et mise hors compétition (Article 26.10 du règlement des championnats régionaux et départementaux Seniors LFPL).